

Démarrage d'une nouvelle formation sur le respect de la réglementation relative à la pêche côtière et à l'aquaculture !

L'évaluation fondée sur les compétences du premier groupe de candidats au nouveau brevet de niveau IV sur le respect de la réglementation relative à la pêche côtière et à l'aquaculture a eu lieu du 6 au 13 novembre 2018. Cette formation a été conçue par la Communauté du Pacifique (CPS) dans le cadre du projet de gouvernance de la pêche côtière financé par la Nouvelle-Zélande, en collaboration avec le programme de formation technique continue (TAFE) de l'Université du Pacifique Sud (USP). Quinze participants exerçant à des échelons divers en Océanie des fonctions de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), trois intervenants et sept évaluateurs ont pris part à cet exercice organisé à Suva (Fidji). L'évaluation a été une grande réussite, et les évaluateurs et les intervenants ont été remerciés pour leur contribution à cet excellent résultat.

Les 15 étudiants ont tous été déclarés aptes à l'issue de l'évaluation, ce qui constitue un résultat remarquable puisqu'ils étaient 16 à s'être inscrits à la formation en août 2018. Ils recevront au début de l'année 2019 un brevet de niveau IV sur le respect de la réglementation relative à la pêche côtière et à l'aquaculture. La seule personne à ne pas avoir pu passer le test d'évaluation avait une bonne excuse, puisqu'elle participait aux opérations de sauvetage et de relèvement à Vanuatu après le passage du cyclone Hola ; elle sera, début 2019, la première inscrite pour la prochaine session.

Le délai prévu pour suivre les modules en ligne a été ramené à trois mois, étant donné que tous les participants avaient obtenu le brevet de niveau IV sur l'application et le respect de la réglementation halieutique (correspondant à l'ancien cours élémentaire de l'Agence des pêches du Forum) et connaissaient la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Ils étaient en outre déjà titulaires du brevet relatif à la planification opérationnelle et aux procédures d'application de la réglementation, un des cours obligatoires pour s'inscrire à la

nouvelle formation sur le respect de la réglementation relative à la pêche côtière et à l'aquaculture.

L'évaluation porte sur les compétences des étudiants en situation réelle, ainsi que sur leur connaissance et leur compréhension des thèmes abordés au cours de la formation, à savoir les aspects juridiques de l'application de la réglementation, la gestion de la pêche côtière et de l'aquaculture, les inspections et les entretiens, ainsi que les modalités de consultation des parties prenantes.

Le samedi matin, des inspections ont été réalisées à Suva au marché du Bailey Bridge ainsi que sur le marché central. Si aucune infraction n'a été détectée sur le premier site, des poissons et des crabes de palétuvier de taille non réglementaire ont été confisqués lors de l'inspection du marché central. Un avertissement a été délivré à un commerçant qui ne détenait pas de licence et l'on a constaté la présence sur un autre étal d'un mérrou marbré (*delabulewa*), espèce menacée protégée par la loi sur les espèces menacées et protégées adoptée par les



Les étudiants et les évaluateurs en visite à la Crab Company. (Crédit photo : USP)



Inspection d'un bateau à Suva (Crédit photo : Ariella D'Andrea, CPS)

Fidji en 2002. Les agents des services des pêches n'ayant pas compétence au titre de cette législation, les détails de l'infraction ont été transmis au ministère de l'Environnement.

Il a également été procédé à l'inspection d'un bateau de pêche, car il était amarré en face du marché : toutes les prises présentaient la taille réglementaire. Les inspecteurs ont fait preuve d'une grande efficacité et ont bénéficié d'un accueil favorable, tant de la part des commerçants que des passants, dont beaucoup les ont interrogés sur la finalité de leur travail. Les étudiants ont affiché d'excellentes capacités sociales et relationnelles et su conserver leur calme face aux interrogations des commerçants. Parmi ces derniers, certains se sont dits enchantés du bracelet-mesureur qu'on leur a remis pour vérifier la conformité de leurs prises de crabes de palétuvier et de poissons avec les limites de taille réglementaires.

Outre les inspections des marchés, les participants ont visité deux exploitations aquacoles (Kaybee Tilapia Farm et Crab Company) pour se familiariser avec les aspects opérationnels de la culture de la crevette vannamei à destination du marché local. Des intervenants de la Section aquaculture de la CPS ont expliqué le fonctionnement des exploitations aquacoles et détaillé les permis et les autorisations nécessaires au lancement d'un projet dans ce secteur aux Fidji.



Poisson proposé à la vente sur un marché de Suva.
(Crédit photo : Ariella D'Andrea, CPS)

Pendant les tests d'évaluation, on a appris que l'USP venait d'inclure officiellement la formation à son programme et que celle-ci serait désormais sanctionnée par la délivrance d'un brevet de niveau IV délivré par l'Université. La CPS se chargera de l'évaluation fondée sur les compétences lors des deux prochaines sessions au moins et accordera des bourses d'études destinées à financer les billets d'avion, l'hébergement et les frais d'inscription des étudiants étrangers. L'USP mettra à disposition le lieu de formation et l'animateur du module en ligne, ce qui recouvre la mise en place et la gestion de la plateforme Moodle de l'USP utilisée à cet effet. L'USP assurera en outre désormais la publicité de la formation et il est à espérer qu'à une échéance de deux ou trois ans, la participation de la CPS se limite à l'apport d'une assistance au cours de l'évaluation.

L'appel à candidatures pour la 2e session du brevet de niveau IV sur le respect de la réglementation relative à la pêche côtière et à l'aquaculture sera publié au début 2019. Si vous souhaitez participer à la prochaine session ou obtenir davantage d'informations, veuillez écrire à Ian Freeman à ianf@spc.int.

Pour plus d'informations :

Ian Freeman

Spécialiste du suivi et de la surveillance des pêcheries côtières et de l'aquaculture, CPS
ianf@spc.int

Megan Streeter

Consultante, Spécialiste de la formation halieutique
mapstreeter@gmail.com



Vérification de la conformité des poissons vendus avec les limites de taille réglementaires (photo du bas) ; et poissons et autres produits de la mer confisqués (photo du haut). (Crédit photos : Ariella D'Andrea, CPS)